



# NOTE DE SERVICE

N° **479** /MINFI/DGD DU **02 NOV 2022**

**Portant rétablissement de l'exigibilité du BESC  
dans les procédures de dédouanement des marchandises**

Le service et les usagers sont informés qu'à compter de la date de signature de la présente Note de Service, l'exigibilité du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons (BESC), suspendue par Note de Service N° 079/MINFI/DGD du 22 avril 2009, est rétablie dans les procédures de dédouanement des marchandises avec tous les effets de droit, eu égard à la finalisation des travaux de fiabilisation dudit document.

Les Chefs de Secteur des Douanes sont chargés de l'application de la présente Note de Service. Toute difficulté rencontrée devra m'être rapportée sans délai. /-H

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

**Ampliations :**

- MINFI/ATCR
- Toutes Divisions
- Tous Secteurs des Douanes
- SGS/GUCE/CNCC
- Tous Syndicats CDA
- GICAM/ECAM/MECAM
- CCIMA/SYNDUSTRICAM
- Affichage/Chrono



*Jonged Edwina Nwaga*